Commissariat aux langues officielles
Office of the Commissioner of Official Languages

Ottawa, le 14 juin 2000

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Quelle est la langue du sport? La commissaire aux langues officielles présente une étude sur les langues officielles dans le système sportif canadien

Madame Dyane Adam, commissaire aux langues officielles, a publié aujourd'hui une étude spéciale sur les langues officielles dans le système sportif canadien. Cette vaste analyse du système du sport de haut niveau porte sur les chances qu'ont les athlètes canadiens d'atteindre les plus hauts échelons de leur sport dans la langue officielle de leur choix. L'étude comprend 16 recommandations et chacune compte une date d'échéance pour sa mise en œuvre. Les recommandations sont conçues comme un plan stratégique de changement, que la commissaire est confiante de voir adopté par Sport Canada et ses partenaires.

L'étude révèle que sur le plan linguistique, le système sportif a fait des progrès sur plusieurs fronts au cours des dix dernières années. Sport Canada formule des attentes claires à l'égard des organismes qu'il finance, et certains organismes de sport sont des modèles de bilinguisme. Mais l'étude révèle qu'il y a encore du chemin à faire avant que le système sportif reflète pleinement la dualité linguistique du Canada.

Le symptôme le plus évident de l'inégalité des deux langues officielles dans le système sportif est le fait que, bien qu'un Canadien sur quatre parle français (25 p. 100), moins d'un athlète de haut niveau sur cinq (18 p. 100) est francophone et leur présence se limite à quelques sports. « La langue ne peut pas expliquer à elle seule cette situation, mais si l'on élimine les obstacles linguistiques à la participation au sport, on fait déjà un important premier pas en vue de s'assurer que les athlètes francophones et anglophones sont sur un pied d'égalité pour participer aux équipes canadiennes de sport de haut niveau », a déclaré madame Adam.

Des études précédentes ont porté sur le processus de sélection des équipes nationales comme obstacle particulier pour les athlètes francophones. La présente étude a permis de constater que le processus de sélection est aujourd'hui plus transparent et équitable. Cependant, les athlètes francophones se heurtent à certains obstacles qui surgissent plus tôt dans leur carrière; l'étude en révèle trois. Il y a d'abord la difficile transition entre le statut d'athlète d'élite provincial à celui de membre d'une équipe nationale, qui peut se compliquer en raison de conflits entre les organismes de sport provinciaux et nationaux. Deuxièmement, beaucoup d'organismes nationaux de sport ne peuvent fournir des services adéquats en français. Enfin et surtout, les entraîneurs des équipes nationales sont dans bien des cas incapables de communiquer en français. Les athlètes francophones ont associé ces deux derniers problèmes à des sources fréquentes de difficultés.

Les athlètes ont indiqué à la commissaire que le sport l'emportait sur les questions linguistiques. Il reste toutefois que des athlètes se voient forcés de s'adapter aux lacunes linguistiques du système sportif. « Dans un système qui se vante d'être « centré sur l'athlète », les athlètes francophones ne devraient pas avoir à relever le double défi de maîtriser la langue anglaise en plus de leur sport pour réussir aux

plus hauts échelons », a insisté la commissaire. Certains athlètes francophones ont parlé de sentiments de confusion et de frustration face à la nécessité d'apprendre à fonctionner pour la première fois dans un milieu sportif exclusivement anglophone. Les résultats de l'étude font valoir l'importance de mesures de soutien et de transition à l'intention des athlètes qui déménagent pour s'entraîner dans un milieu où leur langue n'est pas utilisée en général.

Sur une note encourageante, les athlètes font preuve d'une compréhension et d'un respect profonds à l'égard du groupe parlant l'autre langue officielle. Cette constatation, la plus encourageante de cette étude, fait ressortir la contribution que pourrait apporter le sport à l'unité nationale.

L'étude indique que le système sportif dans son ensemble ne dispose pas de l'infrastructure administrative ou financière nécessaire pour gérer ses programmes dans les deux langues officielles. En outre, certains organismes sportifs semblent captifs d'un cercle vicieux de faible participation des francophones et d'absence de services en français. Pour madame Adam, la seule façon de briser ce cycle consiste à améliorer les services dans les deux langues officielles et à recruter suffisamment d'adhérents pour soutenir ces services. La commissaire considère que tout organisme sportif qui se qualifie de national devrait être en mesure d'offrir un niveau adéquat de service dans les deux langues officielles.

Dans le vaste réseau du système sportif, seul Sport Canada est assujetti à la *Loi sur les langues officielles* et, partant, à l'autorité de la commissaire. Voilà pourquoi les recommandations de l'étude sont adressées à cet organisme. Madame Adam reconnaît que Sport Canada s'est doté de mesures importantes pour aider le système sportif à mieux répondre aux besoins de tous les athlètes, quelle que soit leur langue officielle, mais tous les organismes concernés devront faire leur part pour atteindre pleinement cet objectif.

« Les athlètes canadiens ne devraient pas avoir à s'adapter aux lacunes linguistiques du système sportif. Pour s'assurer que tous les athlètes peuvent concourir sur un pied d'égalité, Sport Canada et ses partenaires doivent s'efforcer d'élaborer un système sportif qui reflète pleinement la dualité linguistique canadienne », a conclu madame Adam.

-30-

Renseignements

Représentant(e)s de la commissaire

Résultats du sondage (document PDF).

Document d'information

Les langues officielles dans le système sportif canadien

L'étude

Cette étude a été effectuée de septembre 1999 à avril 2000 par des employés du Commissariat aux langues officielles, dans le but de déterminer si le système sportif canadien répond aux besoins linguistiques de nos athlètes. L'étude repose sur les méthodes suivantes :

1. plus d'une centaine de rencontres avec des représentants de Sport Canada, d'organismes nationaux de sport, d'organismes multisports et de centres nationaux du sport (Calgary, Winnipeg

et Montréal), ainsi qu'avec des représentants du milieu universitaire, des entraîneurs et des athlètes;

2. un sondage mené auprès d'athlètes francophones et anglophones qui reçoivent une aide financière du gouvernement fédéral, dans le but de sonder leurs attitudes, leurs valeurs et leurs expériences sur le plan du sport en général et sur l'emploi des langues officielles dans le sport. Nous avons reçu des réponses de 107 athlètes anglophones et de 118 athlètes francophones.

Principales constatations

- Bien qu'un Canadien sur quatre soit francophone (25 p. 100), seulement 18 p. 100 des athlètes recevant une aide financière directe du gouvernement fédéral donnent le français comme première langue officielle comparativement à 82 p. 100 pour l'anglais.

- Les processus de sélection des équipes nationales reposent sur des critères objectifs et connus à l'avance et comportent des mécanismes d'arbitrage pour régler tout différend.

- Au cours des dix dernières années, le système sportif dans son ensemble a fait des progrès en matière de langues officielles. Sport Canada formule des attentes claires et assortit son financement d'exigences en matière de langues officielles que doivent respecter les organismes sportifs. Cependant, il s'agit d'exigences minimales et il y a peu de conséquences pour les organismes qui ne s'y conforment pas. Les athlètes se voient forcés de s'adapter aux lacunes linguistiques du système.

- Les deux groupes d'athlètes diffèrent sur le plan de leur expérience linguistique dans le monde du sport. Les anglophones sont généralement satisfaits des aspects linguistiques de leur expérience sportive, alors que les francophones en font valoir des lacunes, notamment en ce qui concerne l'entraînement et les services reçus des organismes nationaux de sport.

- La plupart des organismes nationaux de sport n'ont pas de politique claire en matière de langues officielles et n'ont pas de ressources administratives ou financières adéquates pour offrir leurs programmes dans les deux langues officielles, notamment des services de traduction adéquats. Notre étude révèle que si certains organismes sportifs dispensent d'excellents services dans les deux langues officielles, d'autres éprouvent de la difficulté avec le français.

- Les conflits entre les organismes provinciaux et nationaux de sport peuvent aussi créer des obstacles pour les athlètes qui vivent la transition entre le statut d'athlète provincial à celui de membre d'une équipe nationale.

- Les athlètes francophones ont désigné l'entraînement comme une source fréquente de problèmes linguistiques. Les résultats de l'étude amènent à conclure que le groupe d'entraîneurs affecté à toute équipe nationale devrait compter quelques membres, incluant de préférence l'entraîneur en chef, capables de s'exprimer dans les deux langues officielles. De plus, les entraîneurs devraient disposer des ressources et du soutien nécessaires pour l'entraînement de groupes diversifiés sur les plans linguistique et culturel.

- Les athlètes ont fait valoir l'importance de recevoir des services comme les soins médicaux et le counseling psychologique dans leur propre langue. Au moment de nos visites, les centres nationaux du sport de Calgary et de Winnipeg n'offraient que des services en anglais aux équipes nationales. Le Centre national du sport de Montréal est en mesure d'offrir des services

dans les deux langues officielles et possède des fournisseurs de services dans tous les domaines, dont le counseling et la médecine capables de s'exprimer dans les deux langues officielles.

- Les résultats de l'étude suggèrent l'importance de mesures de soutien et de transition à l'intention des athlètes qui déménagent pour s'entraîner dans un milieu où leur langue n'est pas utilisée en général.

Sport Canada et le système sportif

- Les recommandations de l'étude s'adressent à Sport Canada parce que, dans le vaste réseau du système sportif, seul Sport Canada est assujetti à la *Loi sur les langues officielles* et, partant, à l'autorité de la Commissaire.

- Le système sportif canadien est complexe et comprend beaucoup d'intervenants, gouvernementaux ou non, liés par des ententes bilatérales et multilatérales. Les organismes nationaux de sport sont des entités non gouvernementales et ne sont pas assujettis à la *Loi sur les langues officielles.* Cependant, Sport Canada finance plusieurs de ces organismes dans le cadre d'accords de contribution (liés au Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport). Ces accords sont assortis d'attentes minimales qui énoncent en détail quels services doivent être offerts dans les deux langues officielles et à quel moment.

- Sport Canada formule des attentes claires à l'égard des organismes qu'il finance et il a accompli des progrès considérables au cours de la dernière décennie en aidant des organismes sportifs à améliorer leur rendement dans le domaine des langues officielles. Cependant, l'étude relève un manque de rigueur de la part de Sport Canada lorsqu'il s'agit de faire le suivi auprès des organismes nationaux de sport afin de s'assurer qu'ils respectent les dispositions sur les langues officielles telles que stipulées dans les accords de contribution.

- Le gouvernement fédéral a transmis aux organismes de sport un message ambigu en réduisant son financement au milieu des années 1990 tout en obligeant ces organismes à respecter certaines normes concernant les langues officielles. Le gouvernement accroît maintenant son financement aux organismes de sport et a annoncé dernièrement des initiatives visant à améliorer les services d'entraîneurs offerts aux équipes nationales.

Recommandations

Les 16 recommandations formulées dans l'étude figurent en annexe. Elles constituent un plan stratégique de changement du système sportif. Elles se divisent en trois grandes catégories : la mise en oeuvre de mesures administratives afin de permettre aux organismes de sport non gouvernementaux de fournir un niveau adéquat de service dans les deux langues officielles, le renforcement de la capacité bilingue des entraîneurs canadiens et l'amélioration de la gestion du programme par Sport Canada.

Les recommandations de l'étude s'adressent à Sport Canada parce que, dans le vaste réseau du système sportif, seul Sport Canada est assujetti à la Loi sur les langues officielles.

1. D'ici le 1er avril 2001, Sport Canada revoie les objectifs relatifs aux langues officielles et les attentes minimales énoncées dans le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport afin d'obliger les organismes de sport à relever et à éliminer les obstacles à la participation des francophones.

2. D'ici le 1er avril 2001, Sport Canada surveille systématiquement la réalisation des objectifs relatifs

aux langues officielles et des attentes minimales énoncées dans le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport.

3. D'ici le 1er avril 2001, le Conseil du Trésor revoie sa méthode de vérification des langues officielles de manière à s'assurer que les programmes vérifiés soient non seulement conformes aux contrôles administratifs établis, mais qu'ils permettent aussi d'atteindre les objectifs fixés.

4. D'ici le 1er avril 2001, Sport Canada révise les exigences linguistiques des postes du Programme d'aide aux athlètes en vue d'améliorer les capacités linguistiques du personnel en français et de prendre des mesures nécessaires pour s'assurer que les titulaires répondent aux exigences révisées.

5. D'ici le 1er avril 2001, Sport Canada fasse en sorte que sa contribution financière aux grands jeux comporte les fonds permettant de s'assurer du respect des exigences relatives aux langues officielles.

6. D'ici le 1er avril 2001, Sport Canada révise les exigences linguistiques des postes de gestion, dans l'optique d'améliorer les capacités linguistiques des gestionnaires en français et prenne les mesures nécessaires pour s'assurer que les titulaires répondent aux exigences de leur poste.

7. D'ici le 1er avril 2001, Sport Canada révise l'attribution des responsabilités aux agents de programmes, afin de s'assurer que les organismes clients peuvent communiquer avec la direction générale dans la langue officielle de leur choix.

8. Sport Canada travaille de concert avec les organismes nationaux de sport afin de s'assurer qu'ils adoptent, d'ici le 31 décembre 2001, des énoncés de politique pertinents sur les langues officielles.

9. Sport Canada exige des organismes nationaux de sport de revoir la capacité linguistique de leur personnel, d'ici le 1er avril 2002, dans l'objectif de s'assurer que les athlètes et les entraîneurs puissent recevoir en tout temps des services appropriés dans la langue officielle de leur choix.

10. D'ici le 1er avril 2002, Sport Canada et les organismes nationaux de sport procèdent à un examen conjoint des dépenses des organismes relatives aux langues officielles et établissent des budgets réalistes pour cette activité.

11. D'ici le 1er avril 2002, Sport Canada étudie la faisabilité de fournir des services linguistiques centralisés comme la traduction aux organismes de sport, soit par le biais de programmes gouvernementaux, soit par l'entremise d'une organisation non gouvernementale qui pourrait assumer ce mandat.

12. Sport Canada travaille avec les organismes nationaux de sport afin de déterminer la première langue officielle des entraîneurs des équipes nationales d'ici le 1er avril 2001 et, au besoin, de prendre des mesures pour s'assurer que les entraîneurs des deux groupes de langue officielle aient accès à des postes à ce niveau.

13. Sport Canada travaille avec l'Association canadienne des entraîneurs et les organismes nationaux de sport afin de s'assurer que les guides techniques destinés à la formation des entraîneurs soient offerts dans les deux langues officielles au cours de l'année suivant la publication du présent rapport.

14. Dès maintenant, Sport Canada travaille avec les organismes nationaux de sport de manière à s'assurer que quelques membres du groupe d'entraîneurs responsables d'une équipe nationale connaissent les deux langues officielles.

15. Dès maintenant, Sport Canada collabore avec les organismes nationaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs afin d'élaborer du matériel pédagogique et des aides d'entraînement qui permettraient aux entraîneurs de travailler avec des équipes mixtes sur le plan linguistique.

16. Sport Canada prenne les moyens pour que tous les centres nationaux de sport offrent les services médicaux essentiels dans les deux langues officielles d'ici le 1er avril 2001, et organisent des services d'orientation pour les athlètes francophones qui déménagent pour la première fois dans un milieu à dominante anglophone.

Date de modification : 2007-08-29